

# Mieux comprendre les engagements comportementaux

Publié le 14 février 2020

---

L'Autorité publie une série d'extraits issus de l'étude consacrée aux "Engagements comportementaux", publiée dans la collection "Les essentiels".



## | • DÉFINITION

### Les engagements comportementaux Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des **solutions** proposées par les entreprises qui reposent sur une **modification de leur comportement futur** pour remédier aux préoccupations de concurrence rencontrées lors du contrôle d'une opération de concentration ou en antitrust. On distingue ce type de remèdes des engagements dits « structurels », comme par exemple des cessions de magasins.

Autorité  
de la concurrence



| ● ÉTUDE « LES ESSENTIELS »

## Les engagements comportementaux Quelle est leur place dans les dossiers de concentrations ?

La proportion d'engagements comportementaux dans les engagements acceptés par l'Autorité compte parmi les plus élevées d'Europe.



| ● ÉTUDE « LES ESSENTIELS »

## Les engagements comportementaux Le suivi : un élément clé

Pour que les engagements produisent tous les effets attendus sur le jeu concurrentiel, il est indispensable de **s'assurer de leur bonne exécution**. C'est pourquoi l'Autorité suit avec attention toutes les décisions qui font l'objet d'engagements.

Autorité  
de la concurrence

| ● ÉTUDE « LES ESSENTIELS »

## Les engagements comportementaux Une révision est-elle possible ?

Acceptés au regard d'une situation concurrentielle donnée susceptible d'évoluer, **les engagements doivent pouvoir être modifiés** pour demeurer proportionnés. Concrètement, cette modification peut prendre plusieurs formes, comme en témoigne la pratique décisionnelle de l'Autorité en matière de révision.

Autorité  
de la concurrence

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité publie une étude sur les « Engagements comportementaux » en droit de la concurrence

[Lire le communiqué](#)